

FIBRE
Calvados
NORMANDIE

**TOUT SAVOIR SUR
L'ARRIVÉE
DE LA FIBRE!**

LA FIBRE POUR TOUS D'ICI FIN 2021

Dans le Calvados, les opérateurs privés déploient la fibre sur 30 communes seulement. Pour les communes restantes, le Département a décidé la construction d'un vaste Réseau d'Initiative Public (RIP), avec le soutien de l'Europe, de l'État et de la Région Normandie. Objectif : emmener la fibre à la porte de chaque foyer, chaque entreprise, chaque service public... et offrir un atout d'attractivité majeur à notre territoire.

Ce réseau « Fibre Calvados Normandie » est actuellement déployé par COVAGE, délégataire du Département. C'est le plus important chantier de la décennie sur le territoire !



255 000 PRISES OPTIQUES

DISPONIBLES
D'ICI FIN 2021

1 foyer ou 1 local
d'activités = 1 prise



DES CENTAINES DE PERSONNES MOBILISÉES

SUR LES CHANTIERS

avec de nombreuses créations
d'emplois locaux



UN INVESTISSEMENT
TOTAL DE
**397 MILLIONS
D'EUROS**



**PLUS DE 500
ARMOIRES
DE RUE
À INSTALLER**



LE DÉPARTEMENT DU CALVADOS

Compétence d'aménagement
numérique (déléguée à COVAGE)

- Contrôle l'activité du délégataire et la qualité du service public
- Devient propriétaire de l'infrastructure au terme de la Délégation



COVAGE

Délégataire de service
public pour le compte
du Département

- Construit le réseau fibre en lien avec ses 9 entreprises sous-traitantes
- Commercialise le réseau auprès des opérateurs
- Assure sa maintenance



LES OPÉRATEURS

- Louent le réseau à COVAGE
- Proposent des offres de services aux utilisateurs



L'UTILISATEUR FINAL

(Particuliers & entreprises)

- Souscrit un abonnement fibre auprès de l'opérateur de son choix
- Profite du très haut débit !

Le réseau Fibre Calvados Normandie est ouvert à l'ensemble des opérateurs Fournisseurs d'Accès à Internet, de façon neutre et égalitaire. Nationaux ou locaux, généralistes ou dédiés aux professionnels, ils offrent un choix aux futurs abonnés.

Liste des opérateurs présents sur le réseau public
Fibre Calvados Normandie sur www.fibre-calvados.fr

LES ÉTAPES CLÉS DU DÉPLOIEMENT

Le déploiement et la commercialisation du réseau fibre se font par « plaques », dont les périmètres ne correspondent pas forcément à ceux des communes. Pour chaque plaque, nos équipes interviennent selon la même logique. Avant de pouvoir vous abonner, plusieurs étapes doivent ainsi étre franchies...

1. ÉTUDES



- État des lieux des habitations-locaux (existants et à venir) à raccorder
- Identification des lieux potentiels d'implantation des armoires de rue et des réseaux existants susceptibles d'accueillir la fibre
- Modélisation du futur réseau

Durée moyenne 6 à 9 mois*

2. PRÉPARATION DES TRAVAUX



- Conventionnement pour le passage de fibre en façade d'immeuble

Dans la continuité des infrastructures téléphoniques ou électriques existantes, la fibre est parfois déployée en façade de certaines propriétés. Pour encadrer l'intervention des entreprises, permettre l'exploitation et l'entretien du réseau à terme, mais aussi protéger les habitants en cas de litige, une convention doit être signée entre le Département, COVAGE et les propriétaires des bâtiments concernés.

- Conventionnement pour les immeubles collectifs et lotissements privés

COVAGE déploie gratuitement la fibre dans les parties communes des immeubles collectifs et dans les lotissements privés de 4 logements et plus. Avant cela, une convention doit être signée par la copropriété (à l'occasion d'une assemblée générale du syndic par exemple). Plus tard, les occupants pourront se raccorder facilement s'ils le souhaitent.

- Travaux d'élagage

Pour permettre l'accès des techniciens, COVAGE peut vous solliciter pour réaliser des opérations d'entretien de la végétation aux abords des réseaux téléphoniques ou électrique existants, utilisés comme supports pour déployer la fibre (si l'arbre est situé sur votre propriété privée et qu'il déborde sur le domaine public où est implanté le réseau aérien concerné).

Durée moyenne 6 mois*

3. RÉALISATION DES TRAVAUX



- Installation des armoires de rue
- Déploiement des câbles optiques : en priorité sur les infrastructures téléphoniques ou électriques existantes

Durée moyenne 6 à 9 mois*

4. COMMERCIALISATION



- Activation et mise en service des offres opérateurs
- Ouverture commerciale

Durée réglementaire 3 mois

* Délais variables, en fonction de la complexité du projet sur le secteur



LA FIBRE EST LÀ

LA MARCHE À SUIVRE POUR EN PROFITER !

- 1 • VÉRIFIEZ VOTRE ÉLIGIBILITÉ SUR FIBRE-CALVADOS.FR
- 2 • CHOISISSEZ VOTRE OPÉRATEUR
- 3 • CONTACTEZ-LE POUR SOUSCRIRE UN ABONNEMENT FIBRE
- 4 • UN TECHNICIEN VIENT RACCORDER VOTRE LOGEMENT
- 5 • VOTRE OPÉRATEUR ACTIVE VOTRE LIGNE

C'EST PARTI !

Faciliter l'accès au technicien pour votre raccordement :

Sur votre domaine privé, si le raccordement est :

- **souterrain** : vérifiez que le fourreau télécom n'est pas obstrué.
- **aérien** : élaguez la végétation qui pourrait gêner le raccordement.

Vous emménagez dans un nouveau logement ? Pensez à vérifier si le logement est déjà raccordé à la fibre avant de contacter votre opérateur.



VOS QUESTIONS, NOS RÉPONSES !



DES TECHNICIENS FIBRE SONT PRÉSENTS DANS MA RUE : POURRAIS-JE BIENTÔT PROFITER DE LA FIBRE ?

Lorsque l'on déploie un réseau fibre, différentes étapes doivent être respectées (voir page 4).

Si vous apercevez des techniciens dans votre rue, cela ne signifie pas que vous serez immédiatement éligible.

Le secteur doit d'abord être déclaré « ouvert à la commercialisation » par COVAGE pour que les opérateurs puissent lancer la commercialisation de leurs offres.

COMMENT SAVOIR SI JE PEUX M'ABONNER ?

Faites un test d'éligibilité sur notre site www.fibre-calvados.fr ou le site d'un opérateur déjà présent sur notre réseau.

MON TEST D'ÉLIGIBILITÉ INDIQUE « RÉSEAU EN COURS DE CONSTRUCTION » : SOUS QUEL DÉLAI SERAI-JE ÉLIGIBLE ?

Nous vous invitons à tester régulièrement votre éligibilité sur le site de COVAGE ou à manifester votre intérêt pour la fibre auprès des opérateurs référencés sur votre réseau.

MON LOGEMENT N'EST PAS RÉFÉRENCÉ DANS L'OUTIL DE TEST : QUE FAIRE ?

1 ●

Je n'ai pas de ligne téléphonique

Le propriétaire doit demander un devis et une intervention pour programmer les travaux d'adduction de votre logement sur maison-individuelle.orange.fr

2 ●

J'ai une ligne téléphonique

- Je suis en pavillon : faites une demande de référencement auprès de l'opérateur fibre que vous aurez choisi. Il se rapprochera de COVAGE pour faire le nécessaire.

- Je suis en immeuble/copropriété : assurez-vous que votre syndic/bailleur a bien reçu, complété et renvoyé la convention d'immeuble dûment signée. Dans le cas contraire, pour obtenir une convention d'immeuble, votre syndicat de copropriété doit prendre contact avec un expert COVAGE.

VAIS-JE SUBIR UNE INTERRUPTION DE SERVICE LORSQUE JE VAIS BASCULER DE L'ADSL À LA FIBRE OPTIQUE ?

Non, à condition de ne pas demander la résiliation de votre ligne ADSL avant d'avoir l'accès à vos services fibre. Votre opérateur vous renseignera sur les démarches à suivre.

PUIS-JE DEMANDER UN PRÉ-RACCORDEMENT DE MON LOGEMENT AVANT DE CHOISIR MON OPÉRATEUR ?

Non. Le raccordement de votre logement n'est déclenché qu'à la souscription d'un abonnement auprès d'un opérateur. Néanmoins certains opérateurs peuvent vous proposer des pré-visites techniques.

QUEL EST LE DÉLAI D'ATTENTE POUR MON RACCORDEMENT ?

Le délai pour le raccordement d'un logement est de 4 à 8 semaines, une fois la commande passée par votre opérateur et reçue par COVAGE. (sous réserve de récupération et disponibilité des infrastructures télécoms existantes).

COMBIEN ME COÛTE UN RACCORDEMENT À LA FIBRE OPTIQUE ?

Les conditions d'accès à la fibre peuvent varier en fonction des réseaux et des opérateurs. Se renseigner directement auprès des opérateurs de services.

JE RENCONTRE DES DIFFICULTÉS AVEC MON ABONNEMENT FIBRE. QUE DOIS-JE FAIRE ?

Une fois votre logement raccordé, votre opérateur devient votre interlocuteur : rapprochez-vous de son service client afin d'effectuer un premier diagnostic en ligne. COVAGE sera contacté par votre opérateur si nécessaire.

DÉCOUVREZ LES AVANTAGES DE LA FIBRE !

- Connexion internet fiable et ultrarapide,
- Utilisation simultanée des appareils de toute la famille (smartphones, tablettes, TV, ordinateurs)
- Accès aux toutes dernières technologies (contrôle d'équipements à distance, télésurveillance pour maintien à domicile, TV 4K...),.
- Pour les entreprises : des offres dédiées, avec des services personnalisables, compétitifs et évolutifs



Plan France
Très Haut Débit
REPUBLIQUE FRANÇAISE